


REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 11/12/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 11/12/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 12/11/2023 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_513-DE du territoire

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

17

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Marc DUGROS
M. André GALOIX
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Aménagement d'une plaine de Jeu – City stade – cout d'opération

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil municipal a décidé d'approuver le lancement de l'aménagement du city prévisionnel d'opération de 110 000 € TTC, hors travaux plan de financement prévisionnel comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
 Reçu en préfecture le 11/12/2023
 Publié le
 en régie, et d'approuver le
 ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_513-DE

- Etat au titre de la DETR 2023 : 33 000 €
- Agence nationale du sport : 55 000 €
- Commune : 22 000 €

Suite aux consultations, il s'avère que l'enveloppe prévisionnelle a été sous-estimée sur certains postes, et qu'il convient de prendre en compte les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.

Par ailleurs, un poste pour l'éclairage de ce terrain pourrait être rajouté.

	MARS 2023	DECEMBRE 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Plâteau multisport - fourniture et pose - mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> 39 166,67 € HT 19 166,67 € HT 	83 800,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Aire de jeux enfants - fourniture et pose des jeux - fourniture et mise en place du sol - contrôle des installations 	<ul style="list-style-type: none"> 16 250,00 € HT 2 500,00 € HT 583,33 € HT 	39 611,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilier urbain - bancs - garage à vélos - corbeilles 	<ul style="list-style-type: none"> 3 333,33 € HT 416,67 € HT 8 333,33 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> 3 333,33 € HT 416,67 € HT 8 333,33 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Eclairage 	-	12 500,00 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments - ravalement des façades - rénovation des sanitaires – rangement 	<ul style="list-style-type: none"> 1 916,66 € HT 5 833,33 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> 1 916,66 € HT 5 833,33 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement paysager - plantation d'une haie - plantation d'arbres 	<ul style="list-style-type: none"> 833,33 € HT 833,33 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> 833,33 € HT 833,33 € HT
TOTAL	<ul style="list-style-type: none"> 91 666, 67 € HT 110 000,00 € TTC 	<ul style="list-style-type: none"> 157 410,98 € HT 188 893,18 € TTC

Le nouveau coût prévisionnel d'opération s'élèverait donc désormais à 188 893,18 € TTC, hors régie

En ce qui concerne le plan de financement, Madame l'adjointe au Maire précise que la commune a reçu un arrêté de DETR de 18 441,25 €, l'ANS a été sollicitée, ainsi que d'autres organismes (conseil régional, conseil départemental ...).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver le nouveau coût d'opération pour un montant prévisionnel de 188 893,18 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_513-DE

S²LOW

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le :